



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2017 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE

Elus Présents : Jean Marc PEILLEX, Gilles GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Marie Christine DAYVE, Pierre PARENT, Corinne COLIN, Véronique CLEVY, Serge DUCROZ, Bernard SEJALON, Olivier HOTTEGINDRE, Julien AUFORT.

Services municipaux : David PAGE, Marc SIROP, Joël JIGUET.

Saint Nicolas de Véroce a accueilli aujourd'hui l'arrivée du prologue du tour cycliste du Val d'Aoste, un contre la montre entre le centre de Saint Gervais et Saint Nicolas de Véroce.

- Epicerie du village :

Cette épicerie assure un niveau de services important pour le village de Saint Nicolas. Son agrandissement était nécessaire et il a été inauguré le 1^{er} juillet. Le budget des travaux s'est élevé à 140.000 € avec une aide du Conseil départemental pour 34.000 €

- La chapelle des Plans est en cours de restauration. Les travaux sont pratiquement terminés. Ils ont été cofinancés par l'Europe (dossier Itineras), les dons collectés par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine, et un mécénat privé.

Sur proposition du voisinage, le parvis devant la chapelle est entièrement piéton.

Monsieur le Maire indique que la restauration d'une chapelle coûte entre 300 à 400.000 €.

Actuellement, toutes les chapelles sont en cours d'équipement d'une grille en fer forgé permettant de maintenir la porte ouverte pour que les visiteurs voient les intérieurs des édifices, sans risquer de vandalisme.

- Service de l'eau et de l'assainissement : conformément à la loi, ce service communal sera transféré à la Communauté de communes Pays du Mont Blanc le 1^{er} janvier 2020. La gestion des eaux pluviales sera aussi concernée. Bien que cette décision va permettre localement de bénéficier de subventions pour les travaux sur les réseaux, et que l'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble de la Communauté de communes sera avantageux pour les usagers de Saint Gervais, le service intercommunal risque d'être moins opérationnel rapidement.

- Fiscalité : Réforme de la méthode de calcul de la valeur locative des bâtiments : la Direction générale des finances publiques mène actuellement cette réforme, qui aura des conséquences sur l'augmentation de la fiscalité. Cette administration refuse de communiquer le contenu du nouveau système de calcul, et Monsieur le Maire et les membres de la commission des impôts ont refusé à l'unanimité de donner leur aval pour la définition de coefficient de pondération par secteur.

- Domaine skiable :

- Le contrat de concession des remontées mécaniques sur Saint Nicolas, le Bettex – Mont d'Arbois se termine le 30 juin 2019, et il sera proposé au Conseil municipal de lancer une procédure de consultation pour une nouvelle concession.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Monsieur le Maire souligne la difficulté à venir concernant les arrivées de la télécabine de Princesse, de la télécabine du Mont d'Arbois, du télésiège de l'Idéal et du téléski les Etudiants, sur le territoire communal de Saint Gervais et qui font partie d'une concession de la commune de Saint Gervais au concessionnaire actuel du domaine skiable de Demi-Quartier et de Megève. Cette concession se termine en 2019 pour la partie Saint Gervolaine alors que la concession du reste de ces remontées mécaniques se termine plusieurs années plus tard.

Un point de blocage va apparaître car les deux communes ont refusé le regroupement du domaine skiable.

- Le nouveau télésiège de l'Épaule sera inauguré le 20 janvier 2018.
- Une retenue collinaire est en projet au Mont Joux. Les travaux seront subventionnés par la Région à hauteur de 600.000 € et du Conseil départemental à hauteur d'environ 230.000 €
- Plan thermal : la région Auvergne Rhône Alpes souhaite dynamiser le thermalisme et a engagé un programme de soutien financier à l'investissement des communes. La candidature de la Commune de Saint Gervais a été retenue, et les actions qui seront mises en place viendront compléter les 5.200.000€ engagés par l'Oréal pour la rénovation du bâtiment thermal et du parc.

L'Oréal a indiqué que la marque « Saint Gervais Mont Blanc » sera distribuée dans le réseau « grand public ».

- Eglise de Saint Nicolas :
 - La reprise des soubassements est prévue pour stopper les remontées humides dans les murs. Monsieur le Maire rappelle que trois architectes se sont succédés pour la rénovation de l'église, ce qui oblige maintenant à corriger certaines erreurs de conception.
 - Le prochain chantier concernera la rénovation de la charpente soutenant les cloches.
 - Le presbytère constate également des problèmes de chauffage et de climatisation, et des œuvres ont été détériorées. Une expertise est en cours.
 - La Commune avait fait l'acquisition d'une statue de la Vierge sculptée dans un tronc de mélèze et achetée par la Commune lors du salon international d'art contemporain Mont-Blanc Art Discovery (MAD) à Saint Gervais. Sur proposition faite au public, elle sera implantée près du parking de l'église, à proximité du futur agrandissement du cimetière.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour la tenue et la qualité du jardin du presbytère.

Le chemin du jardin a été baptisé Rose Roux lors d'une cérémonie le 16 juin, rendant hommage aux « Justes » de Saint Gervais.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

- Routes et réseaux :
 - Le cheminement piéton, le long de la route départementale entre Saint Nicolas et les Chattrix, sera matérialisé par un marquage au sol par le Département.
 - Chemin des Geais : mise en place d'un enrobé
 - La société Orange refuse toujours de respecter les dispositions du PLU obligeant à enterrer les extensions de réseaux. Ainsi, une demande d'implantation de 39 poteaux entre Véroce et le plateau de la Croix a été déposée en Mairie pour desservir en fibre optique la propriété Pichet. Monsieur le Maire fera connaître son refus.
 - Construction d'une résidence en cours au plateau de la Croix : l'entreprise réalisant les travaux a créé une route d'accès au chantier sans autorisation. Une procédure est en cours.
- Le chemin du Baroque a été inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Département, permettant de bénéficier de subvention pour son entretien. Cette décision a été prise, malgré le fait qu'une partie de ce chemin soit en bordure de route dans le secteur du Tarchet. Une solution sera à trouver pour remédier à cette difficulté (encorbellement ?)
- Déchetterie : cet équipement est géré par la Communauté de communes Pays du Mont Blanc depuis le 1^{er} janvier 2013, et il faut maintenant s'enregistrer préalablement sur le site internet de la communauté de communes, pour identifier son véhicule afin d'autoriser l'accès.
Ce service est maintenant payant pour les professionnels.
- L'école du Mont Joly, regroupant l'école de Saint Nicolas et du Gollet, maintient ses effectifs, ce qui permet leur maintien. Monsieur le Maire rappelle que la prochaine année scolaire reviendra à une organisation des cours sur 4 jours.
- Tramway du Mont Blanc : le Département a investi 21 millions d'euros pour la rénovation des 12 kms de voies (le pont de Saint Gervais a coûté 24 millions d'euros). Il investira 5 millions d'euros supplémentaires pour la prolongation de la voie jusqu'au refuge du Nid d'Aigle.
Par la suite, l'achat d'une à deux motrices supplémentaires sera envisagé, pour améliorer le cadencement des trains.
- Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour l'organisation de la Montagn'hard

La séance est levée à 19h45 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,
Jean-Marc PELLEX